



Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
797^e RÉUNION AU NIVEAU MINISTÉRIEL

24 SEPTEMBRE 2018
NEW YORK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE

PSC/MIN. (DCCXCVII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 797^{ème} réunion, au niveau ministériel, tenue le 24 septembre 2018, a adopté la décision qui suit sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, et les initiatives et mesures pour promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains :

Le Conseil:

1. **Prend note** des allocutions d'ouverture faites par le Président du CPS pour le mois de septembre 2018, S.E. Manuel Domingos Augusto, Ministre des Relations extérieures de la République d'Angola, et par le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat. Le Conseil **prend également note** de la présentation faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, ainsi que des communications faites par le Directeur de l'Organe politique pour la Défense et la sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), M. Jorge Cardoso, au nom de Dr. Stergomen Tax, Secrétaire exécutif de la SADC et par le représentant de la Côte d'Ivoire, en sa qualité de pays coordinateur des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3);
2. **Rappelle** la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, stable, pacifique et prospère, l'Agenda 2063 et ses sept aspirations, en particulier l'aspiration numéro 4 (une Afrique pacifique et sécurisée), la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine (OUA/UA), adoptée le 25 mai 2013 à Addis Abéba, dans laquelle la Conférence de l'Union s'est engagée à ne pas léguer le fardeau des guerres à la future génération d'Africains et à mettre fin à toutes les guerres en Afrique à l'horizon 2020, la Décision Assembly/AU/Dec/630 (XXVIII) par laquelle la 28^{ème} Session ordinaire de la Conférence tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2017, a adopté la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, la Déclaration de Tripoli sur l'élimination des conflits en Afrique et la promotion d'une paix durable, adoptée le 31 août 2009, dans laquelle les chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement à redoubler d'efforts pour promouvoir durablement la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent;
3. **Rappelle également** la décision [Assembly/AU/Dec. 645 (XXIX)] sur le rapport inaugural du Conseil sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, dans laquelle la Conférence a proclamé le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, comme "Mois de l'amnistie en Afrique" pour la remise et la collecte des armes acquises et détenues illégalement;
4. **Réitère** que l'adhésion au principe de l'appropriation africaine et de la définition des priorités de l'Agenda paix et sécurité du continent est essentielle pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables en Afrique, conformément au communiqué [PSC/PR/COMM. CLXXXIX] adopté par le Conseil lors de sa 689^{ème} réunion tenue le 30 mai 2017 sur le Fonds de la paix de l'UA et le partenariat entre l'UA et les Nations unies concernant le

financement prévisible des activités de paix et de sécurité de l'UA. À cet égard, le Conseil **souligne, encore une fois, l'importance** des décisions de la Conférence de l'UA sur le financement de l'Agenda de paix et de sécurité de l'UA, dans le cadre du financement global de l'Union, y compris les décisions Assembly/AU/Dec561 (XXIV) et Assembly/AU/Dec.577(XXV) adoptées par les 24^{ème} et 25^{ème} Sessions ordinaires de la Conférence de l'Union, tenues en janvier et juin 2015, respectivement à Addis-Abeba (Éthiopie) et Johannesburg (Afrique du Sud) par lesquelles les États membres ont convenu de contribuer à hauteur de 25% aux efforts de paix et de sécurité de l'UA, y compris les opérations de soutien à la paix, et la décision Assembly/AU/Dec.605 (XXVII) sur le financement de l'Union adoptée par la 27^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en juillet 2016, à Kigali, qui a décidé de doter le Fonds de la paix de l'UA de 400 millions de dollars d'ici 2020, avec un financement provenant des États membres de l'UA;

5. **Réaffirme l'impératif** de défendre le principe des solutions africaines aux problèmes africains en ce qui concerne les efforts visant à prévenir, gérer et régler les conflits et les crises en Afrique. À cette fin, le Conseil **réitère son engagement**, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au partenariat avec les Nations unies sur la base de la responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et du rôle des accords régionaux, tels que stipulés dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies;

6. **Note avec une profonde préoccupation** la persistance des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité du continent, qui incluent les groupes armés, le terrorisme, les syndicats du crime organisé, la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, les épidémies, les migrations illégales, la traite des êtres humains et le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, ainsi que les catastrophes naturelles liées au changement climatique, telles que les sécheresses, les inondations et la désertification;

7. **Réitère également** l'engagement de l'UA et de ses États membres, en collaboration avec les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), à s'approprier et à conduire pleinement l'Agenda paix et sécurité du continent en honorant, entre autres, l'engagement à contribuer à hauteur de 25% au financement des activités opérationnelles de paix et de sécurité. À cette fin, le Conseil **félicite** l'A3 pour ses efforts et **souligne la nécessité**, conformément, aux décisions de la Conférence, de leur engagement à continuer d'œuvrer au sein du Conseil de sécurité pour ce qui est de la sécurisation du financement prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix mandatées/autorisées par l'UA et subséquemment par le Conseil de Sécurité des Nations unies;

8. **Exprime sa gratitude** à la Commission de l'UA pour les efforts en cours visant à revitaliser le Fonds de la paix de l'UA. En particulier, le Conseil **exprime sa profonde gratitude** à Dr Donald Kaberuka, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Financement de l'Union africaine et du Fonds de la paix, pour ses efforts inlassables et **l'encourage** à persévérer. Dans le même contexte, le Conseil **félicite** tous les États membres qui ont déjà apporté leur contribution au Fonds de la paix et **encourage** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à faire de même

sans plus tarder. En outre, le Conseil **souligne qu'il est impératif** que le Fonds de la paix continue d'être doté de ressources, en tant qu'expression de l'appropriation et du leadership africains des efforts de paix sur le continent;

9. **Se félicite** des récents développements positifs dans la Corne de l'Afrique, marqués par l'amélioration des relations diplomatiques entre les pays de la région, en particulier entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et la signature de la Déclaration conjointe sur la coopération globale entre l'Éthiopie, la Somalie et l'Érythrée à Asmara, signée le 5 septembre 2018, ainsi que de la visite effectuée par les Ministres des Affaires étrangères et d'autres hauts responsables de ces trois pays à Djibouti, le 6 septembre 2018, dans le cadre de la normalisation des relations, de la promotion du bon voisinage, du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité et de l'avancement de l'intégration régionale. Dans ce contexte, le Conseil **félicite** les dirigeants de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de la Somalie pour leurs efforts inlassables et leur engagement à promouvoir les intérêts de leur peuple et de la région dans son ensemble. En particulier, le Conseil **salue** les mesures courageuses et révolutionnaires prises par S.E. Dr. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et S.E. Isaias Afwerki, Président de la République d'Érythrée, en vue de mettre fin à 20 années de conflit entre leurs deux pays frères, y compris la signature, le 8 juillet 2018, d'un accord qui a permis le plein rétablissement de leurs relations diplomatiques. Le Conseil **encourage** toutes les parties prenantes en Somalie à tirer parti du nouveau climat régional dans la Corne de l'Afrique pour préserver les acquis politiques et sécuritaires durement acquis que la présence de la Mission de la paix de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a contribué à sécuriser dans le pays depuis 2007. Dans ce contexte, le Conseil **demande** à la Commission, en étroite coopération avec les pays de la région, de prendre les mesures nécessaires en vue de soutenir cette nouvelle dynamique, dans le cadre de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans la Corne de l'Afrique;

10. **Se félicite également** de la signature de l'accord final revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud lors de la 33^{ème} Conférence extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le 12 septembre 2018, à Addis Abéba, en Éthiopie qui a été précédée par la réunion de Khartoum du Forum de revitalisation de haut niveau entre le Gouvernement du Soudan du Sud et les groupes d'opposition, ainsi que des pourparlers en tête à tête, depuis juin 2018, entre S. E. le Président Salva Kiir Mayardit et Dr. Riek Machar Teny sous les auspices de S. E. le Premier Ministre Dr. Abiy Ahmed d'Éthiopie, de S. E. le Président Omar Hassan Al Bashir du Soudan, de S. E. le Président Yoweri Museveni d'Ouganda et de S. E. le Président Uhuru Kenyatta du Kenya. Le Conseil **salue** les efforts des dirigeants de la région et **exhorte** les acteurs politiques du Soudan du Sud à s'engager à mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé. Le Conseil **souligne** que ces efforts régionaux démontrent l'efficacité des solutions africaines aux problèmes africains. Dans ce contexte, le Conseil **félicite** l'Autorité intergouvernementale (IGAD) et **réitère** l'engagement de l'Union africaine à continuer de soutenir ses efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans toute la région de la Corne de l'Afrique;

11. **Se Félicite** des efforts déployés par les CER/MR dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Dans ce contexte, le Conseil **salue** et **appuie** les efforts qui ont été déployés par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans la promotion de la paix de la sécurité et de la stabilité sur le continent de même que la consolidation de la démocratie dans les États membres de la SADC. Dans ce contexte, le Conseil **se félicite** de l'organisation réussie et de la conduite harmonisée des élections au Zimbabwe, qui se sont tenues le 30 juillet 2018 et **félicite** le peuple et le gouvernement du Zimbabwe pour leur engagement en direction de la continuation et du renforcement et de la consolidation de la démocratie dans le pays. Le Conseil **se félicite également** des efforts qui ont été déployés par le gouvernement du Zimbabwe pour favoriser un nouvel ordre politique dans le pays, en offrant à celui-ci des opportunités pour se réengager avec les membres de la communauté internationale qui s'étaient démarqués du Zimbabwe. À cet égard, le Conseil **exhorte** tous les membres de la communauté internationale qui avaient imposé des sanctions au Zimbabwe de les lever, sans plus tarder, afin de faciliter une reprise socioéconomique rapide dans le pays;

12. **Prend note** des progrès accomplis à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, signé à Addis Abéba, le 24 février 2013, en particulier, dans la lutte contre les groupes armés et les forces négatives dans l'Est de la RDC, ainsi que le renforcement des mesures de confiance entre les pays de la région à travers des mécanismes spécifiques qui comprennent le partage d'informations, le Centre conjoint de fusion des renseignements, le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Mécanisme conjoint de suivi de l'ADF, outre d'autres arrangements bilatéraux de coopération sécuritaire. A cet égard, le Conseil **réaffirme** le rôle crucial de la Brigade de la Force d'intervention de la MONUSCO dans les opérations contre les forces négatives et **souligne la nécessité** pour les nations unies de maintenir l'effectif actuel de la Brigade, en vue de lui permettre de continuer à accomplir effectivement sa mission. Dans le même contexte, le Conseil **se félicite** des mesures importantes prises dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques et du renforcement de l'appropriation du Cadre pour la paix par les pays signataires, tel que démontré dans la tenue des septième et huitième Sommets du Mécanisme régional de surveillance à Luanda, en Angola et à Brazzaville, en République du Congo, les 26 octobre 2016 et 19 octobre 2017, respectivement. Le Conseil **prend également note** des préparatifs en cours pour les prochaines élections en RDC en décembre 2018 et, dans ce contexte, **félicite** le Président Joseph Kabila pour sa décision de ne pas se porter candidat aux élections de décembre 2018. À cet égard, le Conseil **exhorte** les autorités et les acteurs politiques de la RDC à travailler ensemble et à créer des conditions propices à la bonne conduite d'élections pacifiques, transparentes et crédibles, conformément à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ainsi qu'aux principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques, dans les délais prescrits;

13. **Encourage** les parties à Madagascar, avec le soutien financier et logistique de la communauté internationale, à œuvrer en faveur d'élections pacifiques, transparentes et crédibles. Le Conseil **exhorte également** les autorités et toutes les parties prenantes aux Comores à préserver les acquis de paix et de stabilité obtenus grâce à l'Accord de Fomboni de 2001. Le Conseil **félicite** le Haut Représentant pour faire taire les armes, l'ancien ministre Ramtane

Lamamra, pour ses efforts inlassables pour aider les parties dans ces deux pays dans le processus visant à trouver des solutions durables aux défis auxquels ils sont confrontés;

14. **Exprime sa préoccupation** face à la situation sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine (RCA) et à la présence continue de groupes armés dans une grande partie du pays. Le Conseil **prend note** des progrès accomplis par le Groupe de facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA et **exhorte** le Gouvernement à prendre, en toute diligence, les mesures nécessaires en vue d'examiner les voies et moyens de considérer les revendications soumises par les groupes armés à travers les Facilitateurs. Le Conseil **souligne la nécessité** pour toutes les parties en RCA de travailler ensemble en vue de bâtir le consensus nécessaire pour promouvoir la paix, la sécurité, l'apaisement, la réconciliation nationale et la justice en RCA. À cet égard, le Conseil **réitère** le rôle central de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA et **encourage** les pays de la région et les groupes armés à soutenir pleinement l'Initiative;

15. **Prend en outre note** de la relative stabilité qui règne au Burundi et **demande** à la Commission de continuer à interagir avec le Gouvernement burundais en vue de la signature rapide du Protocole d'accord pour le déploiement des experts militaires et des observateurs des droits de l'homme. Le Conseil **encourage** les parties prenantes burundaises à préserver les acquis obtenus depuis la signature de l'Accord d'Arusha en 2000. Dans ce contexte, et en attendant la signature du Protocole d'Accord, le Conseil **décide** de réduire le nombre des observateurs des droits de l'Homme et des experts militaires et de prolonger leur mandat jusqu'à nouvel ordre. Le Conseil **rappelle** la décision Assembly/AU/ Dec.695 adoptée par la Conférence lors de sa 31^{ème} Session tenue les 1^{er} et 2 juillet 2018 à Nouakchott, en Mauritanie, par laquelle elle a demandé à la Commission d'accompagner le Burundi dans cette phase et de contribuer, en coopération avec la Communauté de l'Afrique de l'Est, aux efforts en vue d'un dialogue inclusif et du renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans le pays. Le Conseil **réitère** l'appel de la Conférence de l'Union pour la levée des sanctions contre le Burundi, en vue de créer les conditions d'un redressement socioéconomique dans le pays;

16. **Souligne l'importance**, dans le cadre de la promotion des solutions africaines aux problèmes africains, de renforcer la coopération entre l'UA et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) dans la promotion de la paix et de la sécurité et la stabilité sur le continent. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** d'une véritable coopération avec les CER/MR et **souligne la nécessité urgente** que le Conseil mette pleinement en œuvre les conclusions de la retraite du CPS sur le renforcement de sa coopération avec les CER/MR tenue du 14 au 17 septembre 2015, à Abuja, au Nigéria. Dans ce contexte, le Conseil **attend avec intérêt** la tenue de sa réunion avec les CER/MR prévue en décembre 2018, qui sera une opportunité pour renforcer les relations de travail entre le Conseil et les CER/MR dans le domaine de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, conformément à l'article 16 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA;

17. **Note avec une profonde préoccupation** la poursuite des combats entre les milices rivales en Libye, qui, en plus de la multiplication des initiatives, compromet les efforts en cours visant à trouver une solution politique à la crise qui prévaut dans ce pays. À cet égard, le Conseil **exhorte** toutes les parties prenantes politiques et militaires libyennes à placer les intérêts nationaux avant tout, à régler leurs différends à travers le dialogue et à travailler ensemble pour relever les défis auxquels le pays est confronté. Le Conseil **appelle** toutes les parties libyennes à répondre positivement à l'appel de l'UA en vue de la tenue à Addis Abeba d'une conférence de réconciliation nationale, en coopération avec les Nations unies;

18. **Prend note** des progrès en cours en Guinée Bissau, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Conakry d'octobre 2016 et de la Feuille de route de Bissau de 2016, y compris la nomination d'un Premier Ministre consensuel, la formation d'un gouvernement inclusif, l'accord du 18 novembre 2018 pour les élections législatives, la nomination du Président de la Commission électorale nationale, la réouverture de l'Assemblée pour fonctionner normalement et approuver le plan du gouvernement. Le Conseil, notant les retards dans le processus électoral, **exhorte** tous les partis politiques bissau-guinéens et les autres parties prenantes à rester engagés dans le processus de paix en cours et à œuvrer ensemble pour créer des conditions propices à l'organisation d'élections crédibles et transparentes qui sont prévues pour le 18 novembre 2018;

19. **Félicite** le Président Ibrahim Boubacar Keita pour sa réélection comme Président du Mali. Le Conseil **souligne la nécessité** pour le Gouvernement et l'ensemble des parties maliennes de relever les défis qui se dressent sur le chemin d'une pleine mise en œuvre de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015. Le Conseil **réaffirme l'importance** que revêt le Processus de Nouakchott, en particulier dans le contexte actuel de revue et de réactualisation de la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel et **se félicite** de la tenue prochaine à Ouagadougou, Burkina Faso, au début du mois de novembre, d'une réunion ministérielle du Processus. Le Conseil **réaffirme en outre** la nécessité de mobiliser tout le soutien requis en vue d'une opérationnalisation totale et durable de la Force conjointe du G5-Sahel et **appelle, une fois encore**, le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les décisions attendues de lui à cette fin;

20. **Réitère l'impérieuse nécessité** pour le continent, avec le soutien des partenaires de l'UA de poursuivre tous les efforts nécessaires pour prévenir la reprise des hostilités dans les pays post-conflit et en situation de crise. A cette fin, le Conseil **souligne la nécessité d'accélérer** la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.710 (XXXI) de la Conférence adoptée lors de sa 31^{ème} Session ordinaire tenue à Nouakchott en Mauritanie, qui crée le Centre de développement et de reconstruction post conflit (CDRPC) au Caire, Égypte et **se félicite** de l'offre de l'Égypte d'abriter un atelier sur le cadre du CDRPC dans la région du Sahel en octobre 2018;

21. **Souligne l'importance** d'utiliser tous les outils disponibles de prévention des conflits, y compris la diplomatie préventive, et de s'attaquer de manière globale à toutes les causes structurelles profondes des conflits violents en Afrique. Dans ce contexte, le Conseil **encourage**

les autres régions à imiter à la fois les processus de Nouakchott et de Djibouti dans le contexte du renforcement de leurs efforts d'alerte rapide et de prévention des conflits;

22. **Félicite** les partenaires de l'UA pour leur soutien continu aux efforts déployés par l'UA pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Le Conseil **souligne la nécessité** d'assurer que le soutien des partenaires de l'UA aux solutions africaines aux problèmes africains soit harmonisé avec les priorités identifiées sur le terrain et d'une manière qui complète les efforts de l'UA;

23. **Décide** de rester saisi de la question.